

Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 25 mai 2020

<u>Nombre de Membres :</u>	
Afférents au Conseil :	15
En exercice :	15
Présents :	15
Votant(s) :	15
Absent(s) :	00
Pouvoir(s) :	00

A été élu secrétaire :
PINTADO Alexandre

L'an deux mille vingt le 25 mai à 18 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mai s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BOUCHONVILLE Gérard, Maire.

Présents (16) : BOUCHONVILLE Gérard, CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CARITEY Charlène, CORROYER Véronique, CORROYER Jean-Luc, DA MOTA Antonio, DELCOURT Sergine, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Éric, PINTADO Alexandre, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice, TEISSONNIER Nathalie,

Représentés (0) :

Absents (0) :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BOUCHONVILLE Gérard, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer : CHAUVIN Christian, CAIGNAULT Bettina, CARITEY Charlène, CORROYER Véronique, CORROYER Jean-Luc, DA MOTA Antonio, DELCOURT Sergine, MAILLET Hubert, PEIX Ludmilla, PIETERS Éric, PINTADO Alexandre, RICBOURG Sabine, RICBOURG Anaïs, TEISSONNIER Fabrice, TEISSONNIER Nathalie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame CAIGNAULT Bettina, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 de C.G.C.T., il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur PINTADO Alexandre est désigné pour assurer cette fonction.

Mesdames Charlène CARITEY et Anaïs RICBOURG ont été désignées comme assesseurs.

1°) ELECTION DU MAIRE

Madame CAIGNAULT Bettina, Présidente, rappelle que l'objet de la séance est l'élection du maire et procède à l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur CHAUVIN Christian

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	14
Abstention :	1
Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur CHAUVIN Christian 14 voix

Monsieur CHAUVIN Christian ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire

2°) CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2, limitant à 30 % l'effectif du conseil municipal, le nombre d'adjoint maximum à nommer.

Le Conseil décide :

- de créer 4 postes d'adjoint
- précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection

A l'unanimité

4°) ELECTION DE L'ADJOINT CHARGE DE LA COMMUNICATION

Se présente : Monsieur MAILLET Hubert

Il est procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	14
Abstention :	1
Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur MAILLET Hubert 14 voix

Monsieur MAILLET Hubert ayant obtenu la majorité absolue est élu 1^{er} Adjoint.

5°) ELECTION DE L'ADJOINT CHARGE AUX FINANCES

Se présente : Madame RICBOURG Sabine

Il est procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	14
Abstention :	1
Majorité absolue :	8

A obtenu : Madame RICBOURG Sabine 14 voix

Madame RICBOURG Sabine ayant obtenu la majorité absolue est élue 2^{ème} Adjointe.

6°) ELECTION DE L'ADJOINT CHARGE AUX TRAVAUX

Se présente : Monsieur TEISSONNIER Fabrice

Il est procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	14
Abstention :	1
Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur TEISSONNIER Fabrice 14 voix

Monsieur TEISSONNIER Fabrice ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^{ème} Adjoint.

7°) ELECTION DE L'ADJOINT CHARGE DU SOCIAL ET DE L'EDUCATION

Se présente : Madame CORROYER Véronique

Il est procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	14
Abstention :	1
Majorité absolue :	8

A obtenu : Madame CORROYER Véronique 14 voix

Madame CORROYER Véronique ayant obtenu la majorité absolue est élue 4^{ème} Adjointe.

8°) FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans les articles L. 2123-20 et suivants, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction du Maire et des ses Adjointes, les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal.

Considérant que la commune d'Haramont compte 588 habitants au dernier recensement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer au Maire 40,3 % de l'indice brut 2019
- d'attribuer aux Adjointes 10,7 % de l'indice brut 2019

A compter de la date d'installation du Conseil

A l'unanimité

9°) DELEGATION AU MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut déléguer au Maire certaines de ses prérogatives, pour faciliter le travail administratif.

Le Maire en conséquence demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui donner délégation pour les situations prévues par les alinéas 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 19, 21 et 22 du présent article du C.G.C.T.

A l'unanimité

10°) DELEGATION AU MAIRE POUR EFFECTUER LES ACHATS

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, sauf délibération ultérieure et contraire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant.

A l'unanimité

11°) DESIGNATION DES DELEGUES A LA CCRV

Monsieur le Maire indique qu'il faut élire les représentants de la commune auprès de l'EPCI. Monsieur le Maire est nommé obligatoirement représentant de la commune.

Mme CAIGNAULT Bettina se porte volontaire pour suppléer Monsieur le Maire auprès de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, les adjoints laissant la place à Mme CAIGNAULT Bettina.

Il est procédé au vote :

Nombre voix :	15
Contre :	0
Pour :	15

Madame CAIGNAULT Bettina est élue suppléante de Monsieur CHAUVIN Christian.

A l'unanimité

12°) DESIGNATION DES DELEGUES AU CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer au nombre de 4 personnes les délégués membres du CCAS.

Ceux-ci se sont proposés au Conseil Municipal :

- Madame CORROYER Véronique
- Madame DELCOURT Sergine
- Madame RICBOURG Anaïs
- Monsieur CHAUVIN Christian

A l'unanimité

13°) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Il convient de désigner trois délégués et leurs suppléants. Ces délégués et suppléants sont désignés à la proportionnelle et au plus fort reste. Soit :

15 Conseillers élus : 1^{ère} liste : 15 membres
Ce qui donne : 1^{ère} liste : 3 membres

Délégués :

- Monsieur CHAUVIN Christian
- Madame RICBOURG Sabine
- Monsieur TEISSONNIER Fabrice

Suppléants :

- Monsieur DA MOTA Antonio
- Madame PEIX Ludmilla
- Monsieur CORROYER Jean-Luc

A l'unanimité

14°) COMMISSION ECOLE ENSEIGNEMENT

Il convient de désigner un représentant du Maire ainsi qu'un conseiller municipal afin de représenter la commune aux réunions du groupement scolaire.

Madame CORROYER Véronique et madame CARITEY Charlène sont nommées.

A l'unanimité

15°) COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION

La commission va permettre de se réunir afin d'étudier les textes, les informations transmises pour la publication.

Monsieur MAILLET Hubert et Mesdames CAGNAULT Bettina, TEISSONNIER Nathalie et RICBOURG Anaïs sont nommés.

A l'unanimité

16°) COMMISSION LISTE ELECTORALE

Afin de procéder à la révision de la liste électorale, il faut nommer des personnes qui étudieront les demandes des nouveaux inscrits, des radiés ainsi que les personnes inscrites et leurs droits.

Messieurs MAILLET Hubert, TEISSONNIER Fabrice et Mesdames RICBOURG Sabine et CORROYER Véronique sont nommés.

A l'unanimité

17°) COMMISSION ANIMATION

Il convient de désigner des membres pour la commission Animation.

Messieurs MAILLET Hubert, PIETERS Éric, PINTADO Alexandre, DA MOTA Antonio et Mesdames PEIX Ludmilla et CAIGNAULT Bettina sont nommés.

A l'unanimité

18°) COMMISSION TRAVAUX

Il convient de désigner des membres pour la commission Travaux.

Messieurs PIETERS Éric, TEISSONNIER Fabrice, DA MOTA Antonio, CORROYER Jean-Luc, PINTADO Alexandre et Mesdames PEIX Ludmilla, TEISSONNIER Nathalie, RICBOURG Sabine sont nommés.

A l'unanimité

19°) COMMISSION PATRIMOINE

La commission va permettre de s'occuper plus particulièrement de l'église, du cimetière et des différents ponts situés sur la commune.

Messieurs CHAUVIN Christian, TEISSONNIER Fabrice, DA MOTA Antonio, et Mesdames PEIX Ludmilla, TEISSONNIER Nathalie, RICBOURG Anaïs, CAIGNAULT Bettina, DELCOURT Sergine, CORROYER Véronique sont nommés.

A l'unanimité

20°) REPRESENTANT USEDA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégués de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, le Maire rappelle les modalités de vote des délégués.

Titulaires :

- Monsieur CHAUVIN Christian
- Monsieur TEISSONNIER Fabrice

Suppléants :

- Monsieur DA MOTA Antonio
- Monsieur PINTADO Alexandre

A l'unanimité

21°) REPRESENTANT SAGEBA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SAGEBA.

Il convient de désigner deux délégués de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, le Maire rappelle les modalités de vote des délégués.

Titulaires :

- Monsieur CHAUVIN Christian
- Madame PEIX Ludmilla

Suppléants :

- Madame RICBOURG Anaïs
- Monsieur CORROYER Jean-Luc

A l'unanimité

22°) INDEMNITES DE BUDGET VERSE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser l'indemnité de budget complète au Receveur Municipal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 21h00.

Le Maire,
Christian CHAUVIN

